

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°5-2023 | Juin 2023 | 1 €



Manifestation du 6 juin 2023 à Angers



L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442

**Directrice de
publication :**
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine Rocharde
- Grève chez Lemercier
- 4/5 Congrès GD des Services Publics et Santé
- 6 Congrès FNEC
- 7 Sécurité sociale en danger
- 8 Manifestation ARS
- 9 Mobilisation dans les hôpitaux le 20 juin
- 10 Interview des secrétaires du CESAME
- 11 Mobilisation des retraités
- 12/13 Dégel point d'indice
Mobilisation 6 juin
- 14 Mobilisations FNEC
- 15 Résultats élections

« Nous ne tournerons pas la page ! »

C'est ce qu'a indiqué Frédéric Souillot dans les médias, dans ses prises de paroles, c'est ce qu'a déclaré l'intersyndicale dans son communiqué du 15 juin.

En effet comment pourrait-il en être autrement? 14 journées de grève et de manifestations ont rassemblé des millions de salariés dès le 19 janvier, 5 mois de combat pour dire non à la réforme des retraites, non aux 64 ans et non à l'accélération de la réforme Touraine qui impose 43 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein. La réponse du gouvernement? C'est le déni de démocratie en utilisant tous les articles de la constitution lui permettant de passer en force (49-3, art 40, 47-1...) et de ne jamais faire voter la loi par le parlement. Le gouvernement aura également procédé à quelques manipulations des membres de la commission sociale en les remplaçant par des plus zélés à son égard au moment de l'étude du projet de loi Liot

qui visait à demander l'abrogation de la réforme des retraites. Tout au long de ces 6 mois, le gouvernement n'aura jamais écouté la majorité dans la rue, les 60 % qui soutiennent le mouvement, les 90 % de salariés qui rejettent cette loi.

Le gouvernement s'est donné 100 jours pour apaiser le pays. Mais que nous propose-t-il? Il vient d'augmenter le budget militaire pour le porter à 413 milliards d'ici à 2030 et le 19 juin lors des Assises des finances publiques, le ministre de l'Économie annonce 12 milliards d'euros de baisses des dépenses publiques pour 2024.

Le gouvernement fait la sourde oreille à la colère des Français

À qui le gouvernement va-t-il demander de payer la dette? Une partie de la réponse a été donnée par le ministre de l'Économie qui trouve inadmissible l'augmentation des arrêts maladie et prône une diminution des indemnités journalières ou alors un jour de carence supplémentaire,

ou encore le déremboursement des médicaments... Le gouvernement affirme pouvoir compter sur des gains dans l'assurance chômage et sur les retraites. Il va faire la chasse aux fraudeurs et mettre les bénéficiaires du RSA au travail obligatoire pour percevoir ce qui leur permet tout juste de survivre! Alors que des millions sont pris à la gorge par l'augmentation des prix de l'alimentation (+ 14 % sur une année), que l'inflation atteint plus de 5 % au 1^{er} mai, le ministre de la Fonction publique annonce 1,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice et l'octroi d'une prime et encore pas pour tous, puisque les agents territoriaux sont soumis à la bonne volonté du maire pour qu'elle leur soit versée.

Il va faire payer la dette aux hôpitaux qui craquent de toutes parts faute de bras et de lits, fermer les écoles, supprimer des classes, mettre des contractuels en face des élèves, poursuivre la réduction des effectifs dans les finances publiques, poursuivre la destruction des services

publics.

Dans le même temps, le gouvernement ne remet pas en cause les aides accordées aux entreprises, les exonérations de cotisations, qui leur sont accordées sans aucune contrepartie. 80 milliards ont été reversés aux actionnaires du CAC 40 en 2022, un record historique et qui devrait se poursuivre en 2023.

Être attentifs à toutes les tentatives de remise en cause de droits !

Le Président de la République a décidé de poursuivre sa politique de réforme à marche forcée. Il veut nous faire oublier la mobilisation massive contre la réforme des retraites. Pour cela, il veut rencontrer les confédérations pour discuter d'un agenda social. Pour Force Ouvrière, il n'est pas question de se laisser imposer un cadrage dans les négociations. La négociation doit être loyale et permettre une prise en compte des revendications. La réponse de notre organisation c'est NON! Nous ne tournerons pas la page en nous présentant sur le perron de l'Élysée.

Nous continuerons à porter et à défendre nos revendications

et à tout mettre en œuvre pour préserver le paritarisme largement dévoyé depuis des années et particulièrement au sein de la protection sociale. Si l'ANI sur les accidents de travail et les maladies professionnelles comportent des avancées, il n'en demeure pas moins que la mise en place d'un conseil d'administration pour sa gestion est un coup de pied au paritarisme de gestion de la sécurité sociale; jusqu'à présent, les AT et les maladies professionnelles étaient intégrés aux dépenses de la branche maladie. La plus grande attention devra être portée, car depuis longtemps, le Medef revendique une gestion autonome et paritaire des AT/MP, sortie de la Sécurité sociale. Il y a une raison à cela : les employeurs sont considérés comme les responsables des accidents du travail, ce sont donc eux qui paient les cotisations. Leur objectif est simple : moins rembourser, moins réparer, moins payer.

Nous devons être attentifs à toutes les tentatives de remise en cause de nos droits d'où qu'elles viennent.

Face à cette situation, y a-t-il de la résignation? Non, les salariés ont compris que le gouvernement sortait affaibli et ébranlé de ces

presque 6 mois de bagarre. Ils ne sont pas près d'oublier le mépris qui leur a été opposé. Ils ont retrouvé avec leurs organisations syndicales la confiance, renoué avec la seule arme qu'ils ont pour combattre, la grève! Et c'est ainsi que les personnels de l'entreprise Lemerrier en grève pendant 48 h ont obtenu 4 % d'augmentation des salaires en plus des 2 % acté au début 2023.

C'est la voie à suivre, poursuivre partout les discussions sur les revendications dans tous les services, les ateliers. Macron lui-même nous donne la voie à suivre en indiquant que le pays n'a pas été bloqué! Sans relâche continuons à organiser, rassembler autour de Force Ouvrière, faisons connaître les décisions prises, c'est le meilleur moyen pour aider à construire la grève.

Et peu importe la date en Maine-et-Loire et partout dans le pays Macron nous trouvera en face de lui pour faire front et mettre en échec ses contre-réformes !

Bonnes vacances !

Grève victorieuse chez Lemerrier !

Quasiment tous les salariés de l'atelier se sont mis en grève le mercredi 14 juin dernier (13 sur 14) suite à l'annonce de l'employeur leur accordant 3 % d'augmentation générale, en plus des 2 % cédés en mai.

L'ensemble des salariés s'est réuni et s'est mis d'accord pour réclamer 4 %, afin de coller au plus près possible de l'inflation. Ils ont décidé la grève jusqu'à satisfaction.

Après avoir laissé « pourrir » la situation jusqu'au vendredi matin, laissant les grévistes attendre sur le boulevard, et suite à un communiqué de l'UD en soutien aux grévistes, ainsi

qu'un encart dans le courrier de l'ouest, l'employeur a enfin rencontré une délégation des grévistes le vendredi matin.

Une première rencontre a eu lieu, lors de laquelle l'employeur a maintenu sa proposition de 3 % tout en promettant de « corriger » au niveau de l'inflation en fin d'année, si besoin.

Les grévistes ont décliné l'offre et ont maintenu leur revendication de 4 %.

L'employeur a donc proposé une réunion à l'intérieur de l'usine avec tous les salariés de l'entreprise (bureaux et cadres compris), pour « mettre à plat tous les problèmes ».

— Nouveau refus des grévistes, qui ont bien compris qu'on cherchait à les détourner de leur revendication.

En fin de matinée, l'employeur, face à la détermination des grévistes, et sous la pression de ses clients, n'a pas eu d'autre choix que de céder à la revendication, proposant de reprendre le travail immédiatement.

Les grévistes se sont réunis et ont proposé de reprendre le travail, si l'employeur payait les jours de grève, car cela aurait dû être réglé dès le mercredi après midi.

L'employeur ne voulant pas céder, le travail a seulement repris le lundi 19 juin.

Bravo aux grévistes! Et notamment à notre camarade chez Lemerrier, Anthony Massé qui a admirablement géré ce combat!

ACTUALITÉS

Congrès du Groupement Départemental des Services Publics et Services de Santé le 16 juin 2023

Le Congrès du Groupement Départemental des Services Publics et Services de Santé s'est tenu le 16 juin 2023. Alors que le combat contre la réforme des retraites n'est pas terminé, les presque 200 militants ont dressé le bilan de ces trois dernières années plus que mouvementées.



Que se soit dans le domaine de la santé ou dans les services publics, les motifs de mobilisation ne manquent pas.

En 2020, l'épidémie de COVID a révélé une situation déjà tendue. Manque d'effectif, salaires peu attractifs, conditions de travail dégradées sont devenus encore plus visibles avec la pandémie. En effet, comment expliquer l'ensemble des mesures de confinement et de limitation des déplacements, si ce n'est pour masquer l'incapacité du système de santé à répondre à un afflux de malades. Dans les établissements médicaux, la situation a été aggravée avec l'obligation vaccinale imposée aux soignants. Ces soignants, en première ligne au début de l'épidémie, se sont ainsi vu imposer l'obligation vaccinale qui a entraîné la « suspension » sans salaire de professionnels. Le manque de moyens était déjà criant, mais la pandémie n'a fait que révéler la volonté de l'État de brader son système de santé. Les 183 euros accordés au titre du Ségur ne sont qu'une goutte d'eau pour des agents au bord de l'implosion.

L'après-pandémie n'a pas modifié la situation. Le jeudi 5 mai 2022, une conférence régionale des EHPAD a réuni plus de 150 délégués, dont une cinquantaine du Département du Maine-et-Loire, pour dénoncer dans les EHPAD publics ou privés le sous-effectif et le manque de moyens!

Les fermetures continuent! Les établissements de santé fusionnent dans le seul but de faire des économies. En

2007 il y avait dans le Département 50 établissements, aujourd'hui il en reste 30!

L'EHPAD Saint Louis à Champtoceaux, installée depuis des années au sein de la commune nouvelle d'Orée d'Anjou dans le Maine-et-Loire est l'exemple typique d'un établissement fermé au non de la rentabilité. La structure comptait 45 lits avec la particularité d'accueillir des couples, et un encadrement de 30 agents Territoriaux.

D'autres secteurs, comme les crèches sont également en sous-effectifs et c'est le secteur de la petite enfance qui réclame aussi de meilleures conditions d'accueil des jeunes enfants. Professionnels du public comme du privé se sont retrouvés le 30 mars 2021 devant la préfecture du Maine-et-Loire pour demander l'abandon du projet « Taquet », mais le secrétaire d'État à l'Enfance est resté sourd à leurs revendications.

Une attaque du pouvoir d'achat

Tous les agents et salariés sont concernés. Par exemple, nos camarades ASVP de la ville d'Angers sont revenus sur le combat entamé en 2022 avec la Mairie pour obtenir un meilleur déroulé de carrières et une meilleure rémunération : « Après plusieurs mois de lutte, rejoints par les parcs et jardins, le service propreté publique et le service du trie, nous avons été reçus par le Maire à 3 reprises.

Il a finalement accepté de débloquer la grille pour le dernier grade... Nous te-

nons à rappeler que rien n'aurait pu se faire sans FO qui nous a soutenus tout au long de notre lutte... Ce mouvement a permis l'adhésion de plusieurs de nos collègues, ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes 59 % du service à être syndiqués à FO. »

Ou encore à Loire-Authion, où une grève de plus de 80 agents a eu lieu en juin 2022. Lors de son intervention au congrès, Patricia Osmont a déclaré « grâce à la mobilisation des agents qui n'ont pas hésité à faire grève et ont fait front commun, grâce à ce rapport de force, nous avons obtenu, peut-être pas la totalité dans l'immédiat, mais un meilleur régime indemnitaire, une prime de 2x250 €, et surtout une légitimité auprès des agents de Loire Authion! »

Nos camarades de la santé privée subissent aussi l'inflation et la perte de pouvoir d'achat, comme l'a indiqué Armelle Champagne, secrétaire du syndicat FO de la santé privée du Maine-et-Loire : « Dans le secteur privé lucratif, FO dénonce la signature de l'avenant 33 par la CFDT et l'UNSA qui entérine la perte du Ségur dans le salaire de référence et l'individualisation des rémunérations par la suppression de la valeur du point.

Camarades de la fonction publique vous savez tous la place qu'occupe la valeur du point qui est la pierre angulaire de toute convention collective nationale. FO n'accepte pas ce holdup sur nos rémunérations! »

Mais il est possible d'obtenir, comme l'indique Nicolas PLard dans son intervention :

ACTUALITÉS

« Camarade, dans certaines collectivités, Les Maires prennent toute leur responsabilité en augmentant le régime indemnitaire des agents pour éviter que ceux-ci partent... Et pour les autres collectivités un peu réticentes et bien, on va s'en charger!!! »

Des métiers de moins en moins attractifs

Enfin, l'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 ne vient pas compenser une inflation supérieure à 5,8 %. Les inégalités se sont creusées, notamment du fait d'une augmentation plus importante du SMIC que des salaires de la fonction publique. Les premiers échelons des catégories C et B ont été revalorisés afin d'atteindre le salaire minimum, mais il s'en suit une stagnation sur plusieurs années afin de compenser le réajustement sur le SMIC.

Enfin, la participation de l'employeur à la mutuelle annoncée par certaines collectivités se révèle un leurre, car insuffisante aux vues de l'augmentation des contrats.

Pouvoir d'achat en berne, inflation galopante, conditions de travail dégradées, ou encore menace pour les infirmiers récalcitrants à s'inscrire à l'ordre national infirmier, sont le lot des agents, comme l'indique Christelle Neau :

« Vous avez devant vous une délinquante, comme l'atteste ce long courrier de la DRH de l'établissement où il y a quelque temps, dans ce même établissement, j'étais applaudi. Délinquante, pour quoi ? Parce que je refuse de m'inscrire à l'ONI, à participer à ce Holdup gouvernemental, à cette soumission! »

À ce contexte, peu favorable, est ve-

nue s'ajouter la réforme des retraites. Dans la santé comme chez les territoriaux, le recul de l'âge de la retraite va peser sur les métiers les plus physiques et les moins rémunérés.

Dans ce contexte FO se développe : depuis le dernier Congrès de 2019, le GD a progressé de 236 cartes et 2651 timbres.

Des nouveaux syndicats

La santé compte 3 nouveaux syndicats ; en 2020-2021 le syndicat de l'hôpital local de Doué la Fontaine voit le jour. Le syndicat de l'EHPAD de Saint-Germain sur Moine est créé en 2022. Puis en mars 2023, c'est au tour du syndicat de l'Ehpad de Valanjou.

De bons résultats électoraux

Dans la santé privée, le cycle électoral a repris en début d'année et les résultats sont excellents comme l'ont indiqué Armelle Champagne et Claire Lamour dans leurs interventions :

« Partout ou nous présentons des listes celles-ci rencontrent un large écho : Aux capucins nous restons le seul syndicat...

La fondation St Jean de Dieu... nous avons récupéré notre représentativité avec 12.5 % des suffrages.

ACAOAB, association religieuse... Nous obtenons une représentativité de 100 %

Anne de la Giroirdière... une représentativité de 59.49 %

Au GCSMS, notre représentativité atteint 49.44 % »

« Malgré toutes les embuches sur notre chemin, nous avons réussi à avoir une belle représentativité dans notre CSE 42.39 % avec 3 sièges sur 5 au collège 1 »

Pour la fonction publique :

La santé présente des listes dans 20 établissements sur 30 lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 et Force ouvrière maintient sa place de 1^{re} organisation syndicale dans le département pour la santé !

Du côté des territoriaux, la création de communes nouvelle amorcée sur le département en 2013 a profondément modifié le paysage, éloignant les agents des décisionnaires. Malgré ce contexte peu favorable, la syndicalisation a progressé et enregistrée lors des dernières élections deux nouvelles implantations à l'agglomération de Saumur et Verrières en Anjou.

Ces bons résultats sont représentatifs du travail mené au quotidien. Sur le terrain, les représentants du personnel sont de plus en plus sollicités pour intervenir sur des dossiers individuels, sur les maladies professionnelles, les accidents du travail. Ils démontrent ainsi de leur capacité à porter la voix des agents, défendre les acquis, revendiquer et améliorer les conditions de travail.

Durant le Congrès il y a eu 17 interventions toutes revendicatives et combatives ! Tous les camarades ont remercié Brigitte Molinès qui a annoncé que ce serait son dernier congrès, car elle ferait valoir ses droits à la retraite en fin d'année.

Après avoir élu leur bureau, les camarades ont voté à l'unanimité leur résolution rappelant leurs revendications :

- Des bras, des lits pour l'hôpital
- Augmentation des salaires
- Amélioration des conditions de travail
- Dans les EHPAD, un salarié pour un résident
- Formation de nouveaux professionnels à la hauteur des besoins
- Pas 2 ans de plus !!

La résolution se clôturait par un appel à participer à la mobilisation du 20 juin contre la casse de l'hôpital public et à préparer le rapport de force inéluctable pour l'obtention des réponses aux revendications !



ACTUALITÉS

Congrès de la FNEC du 5 au 9 juin 2023



Nous étions plus de 90 bénévoles de l'UD pour accueillir et participer au bon déroulement du congrès de la Fédération Nationale de l'Éducation et de la Culture.

Les 90 congressistes qui ont participé aux congrès ont pu voter les rapports moraux et de trésorerie de leur fédération, rédiger les résolutions de congrès de la fédération et élire les instances, et aussi rédiger les résolutions de leurs syndicats nationaux respectifs. Vous trouverez ci-après un extrait de l'introduction de la résolution générale adoptée par nos camarades (elle est disponible sur le site internet de la FNEC)

« *Le XIXe Congrès de la FNEC FP-FO, réuni du 5 au 9 juin 2023 à Angers, réaffirme son attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant,*

fondé sur la charte d'Amiens.

L'indépendance syndicale vis-à-vis de tout gouvernement, du patronat, des partis, des religions et des groupes philosophiques, est le gage de la défense des droits et intérêts matériels et moraux des salariés.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO appuie sans réserve la position d'indépendance de la CGT-FO, réaffirmée par le mandat du Congrès de Rouen en 2022 et qui a joué un rôle déterminant dans la réalisation de l'action commune sur la revendication de retrait et d'abrogation de la loi Macron-Borne des retraites.

Avec la CGT-FO, le Congrès "condamne les guerres et économies de guerre, dénonce les profiteurs de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et les travailleurs qui en subissent les effets en Ukraine, en Russie et ailleurs. Il soutient les syndicats

des pays concernés et plus largement tous ceux qui militent dans le monde pour la paix et la justice sociale."

Le Congrès exige l'arrêt des hostilités et le cessez-le-feu partout dans le monde, et notamment en Ukraine.

Le Congrès dénonce la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030, soit une hausse de plus de 40 %), pendant que partout les droits sociaux, les services publics, et les libertés sont attaqués. Il en exige la restitution pour financer les droits sociaux et les services publics.

Le Congrès se prononce pour l'unité d'action sur la base des revendications claires et s'oppose au syndicalisme rassemblé et à l'intersyndicale permanente qui ont pour but d'empêcher la mobilisation. Le Congrès se félicite de la mobilisation interprofessionnelle engagée depuis 5 mois, dans l'unité de toutes les organisations syndicales.

Les millions de salariés, de jeunes, de retraités, de privés d'emploi, de citoyens qui tous ensemble manifestent et mènent le combat ont fait la preuve de leur détermination, de leur volonté de gagner le retrait de la réforme des retraites.

Avec eux, avec la Confédération FO, le Congrès refuse de tourner la page »

Le Bureau de l'UD et de la Fédération remercient tous les camarades qui ont participé au bon déroulement du Congrès

QUAND LES ORDONNANCES JUPPÉ DÉMANTELAIENT LA SÉCURITÉ SOCIALE

Élisabeth Borne a fait figurer sa réforme des retraites dans un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) rectificatif. La Première ministre a donc décidé de s'en prendre aux retraites en utilisant un dispositif, les LFSS, instauré en 1996 par le gouvernement Juppé pour reprendre en main la Sécurité sociale.

La mobilisation contre le plan de réforme de la protection sociale (ou « plan Juppé ») a laissé le souvenir d'une victoire syndicale. L'opposition de notre Confédération comme de celle de la CGT a conduit Juppé à renoncer à aligner les retraites du secteur public sur celles du secteur privé. La mobilisation durera plus de trois semaines, sans train ni métro, souvent sans courrier. Après que deux millions de personnes eurent manifesté le 12 décembre, le Premier ministre recula le 15. Exit le projet de loi retraites.

Mais pour l'essentiel, c'est le secteur public qui s'est mobilisé. Si les salariés du privé ont manifesté massivement, ils ne se sont pas engagés dans la grève et le blocage du pays.

Cela a permis que dans les mois qui suivirent le gouvernement parvienne à créer le cadre institutionnel prévu dans le plan Juppé : loi constitutionnelle du 22 février 1996, loi organique du 22 juillet, ordonnances prises le 24 janvier puis le 24 avril. Ce nouvel ordre juridique a accéléré un processus d'étatisation à l'œuvre depuis des décennies.

Les ordonnances de 45 : « la sécu, elle est à nous ! »

Après la Seconde Guerre mondiale, le puissant mouvement de nature révolutionnaire qui a suivi, la puissance du mouvement ouvrier, a contraint les classes dominantes à concéder la création du régime général de Sécurité sociale. Elles n'ont ensuite eu de cesse de remettre en cause son originalité première : la direction

des caisses par les intéressés eux-mêmes. Il a toujours paru scandaleux au patronat comme aux gouvernements que le monde du travail dirige une institution d'une telle ampleur. Il fallait récupérer ce pouvoir. L'instauration des LFSS en 1996 reste un moment clé dans cette bataille au long cours.

Les lois et ordonnances Juppé : en finir avec le pouvoir syndical dans la sécu

Lors de la présentation de son plan devant l'Assemblée nationale, le 15 novembre 1995, Alain Juppé explique que le prétendu déficit de la Sécurité sociale a signé l'échec des salariés à la tête du régime général. Ils avaient, pourtant, déjà perdu un tiers de leurs sièges aux conseils d'administration en 1967 au bénéfice du patronat. C'était encore trop. Beaucoup trop de pouvoir laissé à des irresponsables. En février 1996, l'Assemblée et le Sénat réunis en Congrès à Versailles ajoutent un article 47-1 à la Constitution. Elle dispose depuis que « le Parlement vote les projets de loi de financement de la Sécurité sociale ».

Chaque année, désormais, le vote des lois de financement confère au Parlement le pouvoir de déterminer les objectifs de recettes et de dépenses de la Sécu. Chaque année, leur préparation relève de la compétence des technocrates de la direction de la Sécurité sociale (DSS) et de la direction du budget (DB), plutôt que de celles des caisses nationales.

Dans ces débats, la Cour des comptes joue un rôle majeur. Sur le fondement du dernier alinéa de l'article 47-1 de la Constitution ajouté en 1996, elle assiste le Parlement et le gouvernement en publiant, en septembre ou en octobre, son rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale (Ralfss).

Cerbère de l'austérité, la Cour des comptes utilise le rôle que lui ont confié M. Juppé et sa majorité en 1996 pour rappeler aux pouvoirs publics français leurs engagements européens. Dans le Ralfss de 2014, elle préconisait d'étendre le pé-

rimètre des LFSS à l'ensemble des dépenses de protection sociale prises en compte dans le calcul du déficit public de la France par la Commission européenne. Cette injonction a été reprise dans une série de lois qu'il serait trop long de citer.

L'étatisation de la Sécurité sociale se combine ainsi, d'une part, à sa dilution dans un ensemble plus vaste d'une tout autre nature, sans rapport avec la volonté de socialisation qui avait présidé à sa création; d'autre part, à son assujettissement à l'orthodoxie communautaire en matière de finances publiques.

Aujourd'hui, à la tête des diverses caisses nationales, les directeurs généraux — des hauts fonctionnaires nommés par l'État depuis les ordonnances de 1967 — doivent jouer les légats de cette orthodoxie. L'ordonnance du 24 avril 1996 leur a donné notamment le pouvoir de nommer les directeurs des caisses locales (autrefois nommés par les Conseils d'Administration où siègent les syndicats). Elle a aussi imposé le suivi par ces directeurs généraux des « performances » de leur réseau de caisses.

L'ordonnance a en effet institué des conventions d'objectifs et de gestion (COG) qui régissent la relation entre l'État et les caisses nationales. Ces COG n'ont de « conventionnel » que le nom, puisque ce sont les bureaucrates de la direction de la sécurité sociale et de la direction du budget qui ordonnent. Les caisses nationales évaluent ensuite leur mise en œuvre par les directeurs locaux au travers de la déclinaison locale des COG, les CPG (Contrats pluriannuels de gestion). La mise en œuvre de plans massifs de suppressions d'emplois dans les caisses de sécurité sociale date de la mise en place de ces COG et de ces CPG.

La mise en œuvre du plan Juppé a donc permis à l'État de caporaliser la Sécurité sociale, désormais dirigée par des « technos » mercenaires.

Lorsqu'à FO, nous revendiquons le retour à la « Sécu de 47 », c'est la reconquête de la gestion de cette institution qui est à nous que nous revendiquons!

ACTUALITÉS

400 manifestants à l'ARS des Pays de la Loire



Pour s'opposer à la politique de destruction de la psychiatrie et plus largement de l'hôpital public

400 manifestants étaient réunis à l'ARS de Nantes le mardi 23 mai 2023 à l'appel régional des syndicats FO-CGT-SUD-CFDT pour exiger des moyens immédiats pour la psychiatrie. Des délégations des 5 départements ont fait le déplacement pour interpeller l'ARS à la veille de la présentation de son projet régional de santé.

Dans chaque département les agents hospitaliers étaient accompagnés par des camarades de l'interprofessionnelle venus les soutenir. La santé et les services publics, de manière gé-

nérale, sont l'affaire de tous !

Partout, le constat est le même. Les lits et les services ferment faute de psychiatres, d'infirmiers ou d'aides-soignants.

Une délégation, composée de représentants des 4 organisations syndicales, a été reçue par le directeur général de l'ARS. Elle a porté les revendications urgentes pour ce secteur particulièrement touché par le manque de personnel médical, paramédical et par les fermetures de lits.

Les agents hospitaliers réclament :

- l'arrêt des fermetures de lits, la réouverture de tous les lits fermés,
- des recrutements médicaux et paramédicaux à la hauteur des besoins,

— un plan massif de formation médicale et paramédicale,

— des budgets permettant de satisfaire le fonctionnement de tous les établissements,

— la revalorisation de tous les salaires.

L'ARS dit partager le constat de la situation, mais les réponses apportées sont très loin d'être à la hauteur de l'urgence : 400 places supplémentaires dans les instituts de formation infirmier pour toute la région et 30 places d'internat supplémentaires en psychiatrie. Quand on sait qu'il manque plus de 6 000 infirmiers en Pays de la Loire pour être dans la densité moyenne nationale, qu'il manque 31 équivalents temps pleins de médecins psychiatres à l'EPSM d'Allonnes, qu'il n'y a que 2 psychiatres à Laval sur 12 budgétisés, que 30 % des psychiatres ont plus de 60 ans dans la région, que partout des lits ferment faute de personnel, ces annonces sont insatisfaisantes. Dans le Maine-et-Loire, ce sont plus 30 lits qui sont fermés au CESAME !

Les gouvernements successifs portent l'entière responsabilité du chaos qu'ils ont organisé avec les politiques de quotas et numérisés pour limiter les formations des soignants qui manquent aujourd'hui. Les annonces insuffisantes démontrent que ce gouvernement



ACTUALITÉS

n'entend pas inverser le cours des choses. Alors que la délégation était reçue, une manifestation a été organisée, passant devant le CHU de Nantes, avec comme slogan « on veut des bras, des lits pour la psychiatrie ».

Cette mobilisation régionale s'est déroulée quelques heures après l'agression causant la mort d'une infirmière et blessant grièvement une secrétaire médicale au CHU de Reims.

Au vu des premiers éléments, difficile de ne pas faire le lien avec la casse de la psychiatrie organisée depuis 30 ans qui conduit à des ruptures de soins, des passages à l'acte et à un nouveau drame qui frappe aujourd'hui des collègues au CHU de Reims.

Ce drame aurait pu arriver n'importe où ailleurs tant l'hôpital public, avec en premier la psychiatrie, est en ruine et remis en cause par les pouvoirs publics dans ces fondements. En hommage à leur collègue et à



leurs proches, les manifestants ont observé une minute de silence. Ce rassemblement est une étape supplémentaire dans la construction du nécessaire rapport de force de la psychiatrie et plus largement de l'ensemble de la santé, des services publics et de la Sécurité sociale.

La mobilisation dans l'unité est la seule issue pour tous face à un gou-

vernement qui gèle les salaires des fonctionnaires, qui veut nous faire travailler 2 ans de plus et qui ne compte pas en finir avec la destruction de l'hôpital et de la sécurité sociale.

Unis, déterminés, nous ne lâcherons rien, tous ensemble contre la réforme des retraites et pour l'obtention des revendications.

MARDI 20 JUIN : APPEL A LA MOBILISATION DANS TOUS LES HÔPITAUX

À l'appel des Fédérations FO, CGT, SUD et UNSA une centaine d'hospitaliers s'est rassemblée devant la préfecture le 20 juin dernier.

L'Hôpital : « C'est plus dur de le réinventer tant que tout n'a pas été détruit. » a déclaré Macron le 25 avril 2023 au CH de Vendôme

Il suffit de voir la situation au CHU, au Cesame ou dans les EHPAD pour comprendre qu'à tous les niveaux, le gouvernement ne compte pas changer de cap et veut poursuivre le chantier de destruction.

Au CHU avec plus de 60 postes IDE vacants, la direction du CHU impose à la hâte des horaires en 12 h, des heures supplémentaires et de l'intérim pour faire tourner l'hôpital cet été. Plus de 250 lits seront ainsi fermés au CHU sur cette période. Nous apprenons ce matin que 20 lits du B3 au SSR fermeront faute de personnel...

Au CESAME, ce sont 33 lits qui sont fermés faute de médecins, alors que

dans le même temps l'hôpital est saturé depuis des années !

Les politiques du numérisé clausus depuis 1971, de l'universitarisation des écoles de santé au début des années 2000, puis la mise en place de parcoursup en 2018 sont les preuves les plus évidentes de cette volonté politique de détruire le soin aux malades. Ce programme est l'exact contraire de la revendication, qui désormais fait tache d'huile, « des bras, des lits pour l'hôpital » pour rouvrir l'accès aux soins avec les effectifs, les écoles de formation, les salaires, les conditions de travail et de ratio pouvant permettre de redresser la situation.

Cette semaine, le gouvernement annonce une revalorisation du point d'indice à hauteur de 1,5 %... et l'ajout de quelques points pour les plus bas salaires. Ces annonces sont très loin de répondre à l'urgence de revalorisation des salaires devant une inflation galopante.

Au CHU d'Angers, plus de 750 collègues ont signé la pétition exigeant :

→ Des embauches dans les services



- Un plan massif de formation paramédicale et médicale
- La revalorisation des salaires
- Le respect du temps de travail et de la réglementation
- Le retrait de la réforme des retraites

Ces revendications sont valables pour tous les établissements de France, EHPAD, Hôpitaux...

Cette journée est une étape dans la construction du rapport de force, indispensable dans les hôpitaux pour obtenir satisfaction.

RENCONTRE

Interview croisée de Jean-Jacques Peaud et Alexandre Tallier, Secrétaires du syndicat du Césame



Alexandre et Jean-Jacques lors de la dernière AG

Bonjour, Jean Jacques, bonjour, Alexandre, pouvez-vous vous présenter et résumer votre parcours militant ?

Jean Jacques (JJ) : Bonjour, je m'appelle Jean-Jacques Peaud. Jusqu'au 24 mai dernier, j'étais secrétaire du syndicat, aujourd'hui je reste secrétaire adjoint jusqu'au 1er janvier 2024 où je ferai valoir mes droits à la retraite.

Peux-tu nous en dire plus sur ton parcours militant.

JJ : Je suis adhérent depuis 1981, c'est Daniel Juret qui m'a convaincu d'adhérer pendant une partie de ping-pong alors que j'étais stagiaire dans son service au Césame. À l'époque, il y avait une école de formation pour les Infirmiers Psy dans l'établissement. Avec Luc Delrue et Daniel, j'ai occupé un grand nombre de postes dans le bureau; Trésorier, Secrétaire adjoint, puis Secrétaire quand Luc a pris des fonctions fédérales. J'ai été secrétaire adjoint du Groupe Départemental, Secrétaire Régional, et membre du Bureau de l'Union Départementale. J'ai toujours eu un 1 pied dans la fédération et un 1 pied dans la confédération à travers ces mandats. Les discussions régulières avec nos camarades de l'interpro permettent toujours de prendre du recul sur ce qui se passe dans son propre établissement ou dans sa propre

branche.

Comme pour la région où j'ai passé la main à Benjamin Delrue lors du dernier Congrès, la transmission s'est mise en place dans notre syndicat depuis plusieurs années maintenant. Nous souhaitons former les camarades pour que le syndicat continue son travail après notre départ.

Que t'a apporté ton militantisme et comment a évolué la psychiatrie ces quarante dernières années ?

JJ : Le syndicat m'a d'abord fait faire de belles rencontres, notamment celle avec Brigitte. Il m'a permis d'avoir des échanges toujours très intéressants avec des camarades, de combattre ma timidité naturelle, il m'a fait grandir. Un regret par contre, c'est que tout ce que nous dénonçons, il y a 40 ans, s'est mis en place progressivement. À travers les réformes successives et leurs conséquences, Maastricht, les GHT, les ARS.... Rien que dans le département, à l'époque il y avait plus de 50 établissements et aujourd'hui, il en reste 30. Cette casse de l'Hôpital s'est accélérée ces 10 dernières années, par exemple, là où au Césame en 2011 il y avait 488 lits d'hospitalisation adulte et enfants, il en reste aujourd'hui 256... et c'est partout comme cela!

Une satisfaction, dans le 49 après des années d'hégémonie de la

CFDT et sur mon établissement après des années de main mise de la CGT, nous avons, au fil de notre développement, pris la 1^{re} place au niveau départementale et dans mon établissement!

Le syndicat du Césame a été constitué dès 1948 et aura mis 70 ans à s'imposer! C'est le fruit de notre travail de terrain. Le GD et plus largement le syndicat ont occupé une grande partie de notre temps, ça va laisser un vide! Je resterai disponible pour les camarades au besoin.

Alexandre : Bonjour, je suis Alexandre Tallier, je suis infirmier depuis 2012 au Césame. Avant, j'ai travaillé dans le secteur bancaire, après mes études d'infirmier à Niort. J'ai rejoint le Syndicat en 2013, car dans mon service, bastion de la CGT, cela n'allait pas et la CGT ne faisait rien. Je me suis donc tourné vers l'autre organisation présente au CÉSAME. J'ai très rapidement été coopté au conseil. Au fil des années, je me suis formé auprès des camarades présents notamment, Brigitte et Jean-Jacques. Au fil des départs à la retraite, j'ai pris des responsabilités dans l'organisation, dans les instances de l'établissement et du syndicat. Je suis actuellement à 60 % au syndicat et passerai à 80 % d'ici peu. Au dernier congrès de l'UD, j'ai été élu au Bureau et suis secrétaire adjoint du GD.

JJ : Nous avons la chance d'avoir trouvé des militants pour anticiper et former l'équipe qui nous « succèdera », permettant de maintenir l'orientation du syndicat!!

Alexandre : Nous pourrions toujours compter sur le soutien de Brigitte et Jean-Jacques. Afin de formaliser l'importance et l'investissement de nos camarades retraités, nous avons décidé de créer une section retraitée dans notre syndicat. En effet, nous avons beaucoup de camarades de valeur qui ont pris leurs retraites ces dernières années et qui restent actifs dans le militantisme. Cela leur permettra d'avoir un cadre de discussion et,

ACTUALITÉS

pour les actifs, de pouvoir compter sur leur aide au besoin.

Le 23 mai dernier, nous étions à l'ARS pour défendre la psychiatrie, que pouvez-vous en dire ?

Alexandre : il y a une accélération de la dégradation de la psychiatrie partout en France !

Aujourd'hui des lits ferment faute d'infirmiers et de psychiatres ! Au Césame, ce sont 33 lits qui ont fermé récemment par manque de psychiatres. Pour ce qui est des infirmiers, une partie très minoritaire des élèves s'orientent vers la psychiatrie !

L'actualité met malheureusement en lumière, la décision des gouvernements de détruire l'offre de soins, l'agression de nos collègues de Reims, ou encore les agressions d'Annecy ou de Bordeaux, ont été commises par des personnes qui auraient dû être prises en charge.

Mais la face immergée de l'iceberg, ce sont les familles, l'entourage voir les patients eux-mêmes qui la subissent.

JJ : Ce sont souvent les patients qui subissent la violence faite d'être dans un environnement adapté ou d'être correctement accompagnés dans la maladie.

Alexandre : Nous manquons de place partout et depuis la COVID c'est en pédopsychiatrie que c'est le plus frappant !

La situation est telle que cet été, la gestion des lits en psychiatrie sera régionalisée !

C'est l'explosion de la sectorisation socle de la psychiatrie en France !

Ce changement de paradigme au profit de la spécialisation met en danger l'accès au soin.

Les projets d'établissements s'orientent toujours plus vers l'am-

bulatoire au détriment de l'hospitalisation conventionnelle.

Il était important de se mobiliser pour faire connaître au plus grand nombre nos difficultés et donner de la visibilité à nos revendications !

Le 23 mai était une première étape dans la construction du rapport de force avec nos tutelles !

Un mot pour la fin

Le syndicat du Césame a une histoire, et des liens fort avec l'interprofessionnelle, Daniel Juret (ancien Secrétaire de l'UD) est un ancien du CESAME, Catherine Rochard est de notre fédération. Nous avons une volonté de continuité dans notre investissement au regard de l'actualité, la place du syndicat est plus que centrale ! Notre première place nous permet d'être un soutien important dans le GD ou la Région !

Pour l'augmentation des pensions, le 15 juin 2023 rassemblement des retraités



Les prix flambent... L'inflation de 2,9 % des 4 premiers mois de l'année de 2022, année électorale, et la mobilisation des retraités le 24 mars, ont incité le gouvernement à accorder une augmentation de 4 % au 1er juillet, ce qui a compensé en partie l'inflation de 4,5 % entre le 1er janvier (date de la dernière revalorisation des pensions) et le 1er juillet.

L'inflation de 2,8 % des 4 premiers mois de l'année de 2023 ne tracasse pas le gouvernement, il n'y a pas d'élection en vue...

Pourtant, depuis un an, les prix des

produits de première nécessité et des dépenses incompressibles augmentent bien plus que les 6 % de l'inflation officielle :

Les retraités sont de plus en plus pauvres :

13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir,

22 % renoncent à des soins et 49 % à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs,

33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse dans les zones rurales

... Les pensions ne suivent pas les prix !

Qui a promis, pour se faire élire en 2017 : « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé » ?

• Qui, une fois élu, a aussitôt baissé de 1,7 % les pensions de 30 % des

retraités en augmentant la CSG ?

• Qui, en 6 ans, a fait baisser le pouvoir d'achat des retraités de 7,6 % et a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % qui ont subi la hausse de la CSG) ?

C'est la même personne, le président Emmanuel Macron !

Les prix flambent et les pensions de base et complémentaires doivent augmenter maintenant ! En effet, les retraités ne peuvent pas attendre le 1^{er} janvier 2024 pour une augmentation de leur pension !

L'argent, il y en a, la preuve : les entreprises du CAC 40 ont déjà enregistré 73 milliards d'euros de profits au 1^{er} semestre 2022 (+24 %).

Lors de la mobilisation, le 15 juin, les retraités revendiquent une revalorisation immédiate de toutes les pensions, y compris les complémentaires AGIRC-ARRCO, MSA, fonctionnaires, IRCANTEC..., pour compenser l'inflation depuis le 1^{er} janvier.

Au-delà, les retraités veulent :

- des mesures de rattrapage de la perte du pouvoir d'achat constatée depuis au moins 2017,
- une pension au minimum au SMIC,
- l'indexation des pensions selon le salaire moyen, ce qui assure la solidarité entre les retraités et les salariés.

ACTUALITÉS

Dégel du point d'indice, le gouvernement se moque des agents !!

Le ministre Guérini a présenté **lundi 12 juin ses mesures concernant le pouvoir d'achat des agents publics :**

Une augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (ce qui signifie par exemple pour un agent gagnant 2000 € par mois une augmentation de 30 € par mois)

L'attribution de 5 points sur toutes les grilles au 1^{er} janvier 2024 (soit une augmentation de 25 € bruts mensuels)

Une prime de pouvoir d'achat de 300 € à 800 € annuels pour les fonctionnaires dont la rémunération totale est inférieure à 3250 € par mois.

Prime dont peu d'agents de la fonction publique territoriale bénéficieront, car sa distribution est soumise au bon vouloir des maires.

Une augmentation de la prise en charge des abonnements de transports en commun qui passerait de 50 % à 75 %.

Alors que l'inflation atteint des sommets, de qui se moque le ministre avec cette aumône ?

Pense-t-il que les personnels, pris à la gorge par l'augmentation des prix, se contenteront de quelques cacahuètes ?

La colère monte, les personnels n'acceptent pas l'effondrement sans fin de leur pouvoir d'achat et la liquidation de leur statut, tout comme ils n'acceptent toujours pas les deux

ans fermes imposés par la réforme des retraites.

Force Ouvrière exige :

➡ Une revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation.

➡ Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27.5 % depuis janvier 2000).

➡ L'amélioration des grilles avec l'augmentation des traitements indiciaires.

Ce n'est qu'en améliorant la rémunération ainsi que les conditions de travail des agents qu'il y aura de l'attractivité pour la fonction publique.

Mobilisation du 6 juin 2023

La mobilisation du 6 juin dernier, même si elle a été moins massive, reste marquée par la détermination des salariés à combattre la réforme des retraites. La police annonce 2800 manifestants quand le seul cortège FO en totalisait au moins 1500 !!

L'UD FO décompte 8000 manifestants, toutes organisations syndicales confondues. Le cortège FO a été renforcé par la présence du Congrès de la FNEC FP FO.

Lors de notre dernière commission

administrative, nous avons constaté dans nos discussions qu'il n'y avait pas de résignation. Force ouvrière a tout mis en œuvre pour gagner et notamment en appelant à la reconduction de la grève, les 7, 8, 9 mars ainsi que les 15, 16, 17 mars. Ce qui nous a manqué, c'est d'être suivi dans cette proposition lors des assemblées générales.

La grève est l'arme pacifique des travailleurs !

Les revendications sont là, particulièrement celle des salaires alors que l'inflation ne recule pas, que les prix de l'alimentation ne cessent d'augmenter (+ 14 % en un an), ainsi que l'amélioration des conditions de tra-



vail qui sont présentes dans toutes les discussions.

Il nous faut poursuivre les réunions d'information partout, discuter sur toutes les revendications, et viendra le temps où le gouvernement, qui nous a méprisés pendant toute cette période, devra reculer face à la détermination des salariés qui ont au moins retenu deux choses de ces 5 derniers mois. Unis derrière leurs organisations syndicales, ils représentent une force, et cette crise a considérablement affaibli le gouvernement.

L'intersyndicale nationale s'est réunie le 15 juin dernier et vous trouverez ci-après le communiqué des confédérations.



ACTUALITÉS



Continuons à agir !

Après 6 mois de grèves et d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, l'exécutif a décidé d'imposer sa réforme des retraites en empêchant une nouvelle fois les parlementaires de voter. Ce nouveau déni de démocratie, les nombreux passages en force, malgré le rejet massif de la population laisseront des traces profondes. Hier encore, le conseil de l'Europe s'est interrogé sur l'ingérence significative de l'exécutif suite à l'utilisation en France de l'article 49-3.

Cette réforme, rejetée par toutes les organisations syndicales de salariés et de jeunesse a conduit à un niveau de mobilisation jamais égalé, rarement atteint, y compris en Europe. Cela aurait dû amener le gouvernement à retirer son projet. L'exécutif sort considérablement affaibli de ce conflit, méprisant la démocratie sociale et les travailleurs, travailleuses et la jeunesse, encore aujourd'hui opposés très largement à cette réforme. C'est grave et porteur d'interrogations pour l'avenir quant à l'expression que prendra la colère sociale.

L'intersyndicale et les manifestant.es n'ont pas réussi à faire reculer le gouvernement sur le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, mais nous ne tournons pas la page.

Cette réforme inutile, injuste et brutale maltraite les travailleurs, travailleuses du privé comme du public et la jeunesse en leur imposant 2 ans de travail supplémentaires. Or, dans des entreprises qui ne veulent plus des seniors, un des vrais enjeux aurait dû être et reste leur maintien dans l'emploi auquel cette réforme n'apporte, au contraire, pas de réponse. Les organisations syndicales avaient pourtant toutes fait des propositions qui ont été écartées par le gouvernement.

L'expérience des 10 mois passés a démontré que l'unité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse sur des revendications communes permettait de construire le rapport de force.

Comme l'intersyndicale l'a fait sur le dossier des retraites en se concentrant sur ce qui la rassemble, elle va travailler, dès maintenant, à dégager des revendications communes sur chacun des sujets suivants : les salaires et les pensions, les conditions de travail, la santé au travail, la démocratie sociale, l'égalité femmes-hommes, l'environnement et la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Sur ces thèmes nous voulons obtenir des avancées importantes, notamment lors des futures négociations,

La future négociation sur les retraites complémentaires Agirc Arrco prévue à l'automne, tout comme celle de l'assurance chômage, seront des enjeux très importants dans lesquelles nos organisations pèseront de tout leur poids.

Pour tous les travailleur.euses, les étudiant.es et lycéen.nes que nous représentons, qui nous ont fait confiance, pour tou.tes celles et ceux qui ont manifesté, parfois pour la première fois et pour tou.tes ceux qui ont rejoint les rangs syndicaux pour participer à ce combat, nous adressons un message collectif : nous continuerons à contester cette réforme des retraites et à nous battre pour la justice sociale.

L'intersyndicale que nous avons construit depuis juillet 2022 est une force. Elle a déjà démontré sa capacité à agir ensemble par ses revendications et par la mobilisation quand cela s'est avéré nécessaire. Cette force saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour revendiquer le progrès social et pour affronter les politiques de régression sociale au niveau national, y compris dans le cadre d'une manifestation européenne. D'ici là, nous appelons partout les salarié.es avec leurs organisations syndicales, à revendiquer, à négocier et se mobiliser pour gagner les augmentations de salaire.

L'intersyndicale continuera de se réunir dès la rentrée.

Paris, le 15 juin 2023

ACTUALITÉS

Mobilisations dans l'enseignement

En cette fin d'année scolaire nos camarades de la FNEC départementales se battent contre le Pacte N'Diaye, les fermetures de classe et les conditions de travail et de rémunération de leur collègues !



Le mercredi 31 mai à l'Inspection Académique

Contre le « PACTE », la réforme des retraites, la mise en œuvre de la loi Rilhac, et la fermeture de 73 classes ! Après avoir manifesté avec les autres salariés contre la réforme des retraites, et confrontés à un effondrement sans précédent de leur pouvoir d'achat fait de l'inflation galopante, les enseignants se sont mobilisés le 31 mai et le 6 juin derniers pour refuser la destruction de leur statut à travers « le Pacte N'Diaye », contre la territorialisation de l'école à travers la loi Rilhac, contre la fermeture de 73 classes dans le Maine-et-Loire et contre l'acte 2 de l'École inclusive.

Pour répondre à la demande d'augmentation générale des salaires, le ministre a octroyé une revalorisation dérisoire de 1,5% pour tous les fonctionnaires et pour les enseignants, des primes conditionnées à la signature « d'un pacte ».

Par ce pacte, non seulement le gouvernement veut pallier les besoins

en postes en faisant travailler plus les enseignants titulaires, mais il casse aussi le statut des professeurs des écoles. En effet, en modifiant l'article 1 du décret relatif au statut particulier des professeurs des écoles, il ajoute le collège comme lieu supplémentaire d'exercice ! C'est une nouvelle preuve de la volonté du gouvernement d'avancer vers la fusion des corps enseignants.

Toutes les signatures seront transmises au préfet, lors d'une audience demandée par la FNEC FP FO 49 le jeudi 29 juin.

Comme l'hôpital, comme les retraites, l'école publique est l'affaire de tous. Restons mobilisés pour sauvegarder tous les services publics

Le 13 Juin avec les AESH/AED

L'appel était intersyndical et national, notamment suite aux annonces du gouvernement sur la fusion envisagée des AESH et des AED...

Avec l'acte 2 de l'école inclusive, c'est la poursuite de la maltraitance institutionnalisée des élèves porteurs de handicap. En effet, le projet prévoit de continuer la fermeture des structures spécialisées privant ainsi les enfants des soins, mais aussi la disparition à terme des AESH avec la fusion de leur métier avec celui des AED. C'est pourquoi, avec les parents d'élèves, et avec les enseignants, des AESH du 49 se sont réunies en Assemblée.

Lors de l'AG intersyndicale spéciale AESH avec FO et FSU, les AESH ont pu échanger et faire le point sur la situation et leurs revendications.

Ils ont voté l'appel suivant, qui a été déposé à l'inspection acadé-

mique lors du rassemblement :

«AESH, profs, personnels de l'Éducation Nationale ... Signez, faites signer y compris aux parents d'élèves en situation de handicap ... Tous concernés par l'acte 2 de l'école inclusive !

APPEL aux AESH, à tous les personnels de l'Éducation Nationale du Maine et Loire, aux parents d'élèves

Il faut sauver le métier d'AESH !

Amplifions la mobilisation pour obliger le gouvernement à répondre aux revendications et l'empêcher d'aller plus loin dans la régression, pour que les droits des enfants en situation de handicap soient respectés,

– Pour un vrai Statut de la Fonction Publique

– pour un temps plein à 24h auprès des élèves

– pour l'abandon des PIAL

– pour une vraie formation

– pour le recrutement d'AESH en fonction des besoins et une brigade de remplacement

Non à l'inclusion à tout prix, rétablissement des structures spécialisées pour les élèves qui ont besoin de soins.

Ne restez pas isolés, rejoignez-nous ! Faites signer cet appel aux AESH, aux enseignants, aux parents d'élèves ... et allons porter les signatures au préfet lors du CDEN du Jeudi 29 juin à 17H30.»

Un rassemblement est prévu pour déposer les signatures de la pétition lors du prochain CDEN!



Résultats électoraux

Le Cycle électoral bat son plein dans les entreprises du privé. Depuis le dernier numéro, nos camarades dans les entreprises du privé ayant renouvelé leurs instances ont fait de très bons résultats :

100 % à l'AMIPI, chez LEFRANCK IMPRIMEUR, à la Laiterie TESSIER

35.39 % chez Cointreau

18 % chez FIBERTEX

49 % chez VILMORIN

Près de 50 % chez NICOLL

46.8 % chez FRANCE CHAMPIGNON

49.44 % au GCSMS Mauge et Divatte

38.09 % dans les établissements des Mauges de la FASSIC

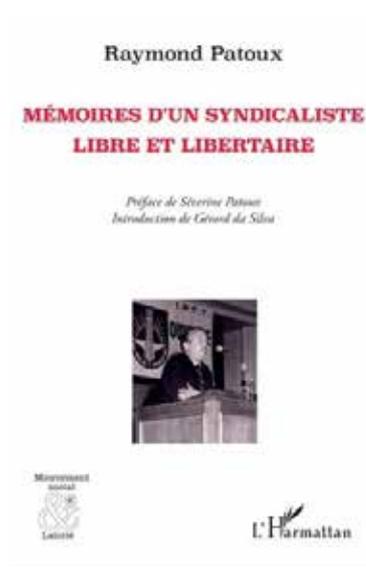
42.39 % dans les établissements d'Angers de la FASSIC

30 % à la Polyclinique du Parc à Cholet

Félicitations à tous les camarades pour leurs excellents résultats!!

L'Union Départementale sera présente pour les aider dès qu'ils en auront besoin pour assurer leur mandat!

Raymond Patoux, Mémoire d'un syndicaliste libre et libertaire



Dans le dernier numéro, nous partageons avec vous un portrait du premier secrétaire général de notre Union Départementale.

Dans ses mémoires parues le 27 mars dernier, il raconte les débuts de la cgt-FO, les affrontements avec les communistes qui tentent de récupérer le mouvement syndical, mais également la défense des revendications des ouvriers et salariés, les conflits sociaux dans le textile, la chaussure ou encore le cinéma.

Son engagement libertaire se traduit aussi par son opposition à la guerre d'Algérie, son refus de la V^e République, la lutte contre l'ex-

trême droite et l'OAS.

Raymond Patoux a rédigé ses mémoires entre 2003 et 2007, avec l'aide de sa nièce Nicole. Elles ont été publiées aux éditions l'Harmattan, par l'association des amis de Robert Bothereau, préfacées par sa fille et introduites par l'universitaire Gérard Da Silva, président de l'association.

L'Union départementale FO a décidé d'acquérir cet ouvrage. Il sera disponible sur prêt auprès du secrétariat.

Mémoires d'un syndicaliste libre et libertaire, Raymond Patoux. L'Harmattan 2023 236 p. 26 € environ

14 SEPTEMBRE

ASSEMBLEE GENERALE DE RENTREE

Revendiquer
Négocier
Développer

en présence de

Frédéric Souilliot

secrétaire général de la
confédération

14 h - Grenier Saint Jean - **Angers**

